



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

**Réalisation pour le compte du département du Morbihan
d'enduits superficiels d'usures (ESU)**

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 16 octobre 2026 à 12:00

Département du Morbihan
Serv. Conseil Rédaction Exécution Marc
2 Rue St Tropez
CS 82400
56009 Vannes
Tél : 02 97 54 82 37

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Réalisation pour le compte du département du Morbihan d'enduits superficiels d'usures (ESU)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Contrôle technique.....	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire	6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
7.1 - Transmission électronique.....	8
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures.....	10
8.2 - Attribution des accords-cadres	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Réalisation pour le compte du département du Morbihan d'enduits superficiels d'usures (ESU)

L'objet du présent marché concerne:

- les fournitures;
- la fabrication;
- le transport;
- le nettoyage et la préparation du support autant que nécessaire;
- la mise en œuvre de matériaux;

pour la construction ou l'entretien des chaussées départementales en enduits superficiels d'usure (ESU)

Lieu(x) d'exécution :

Département du Morbihan

56000 VANNES

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : L'objet même du marché et sa nature ne permettent pas l'identification de prestations distinctes et donc une décomposition plus fine en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45233220-7	Travaux de revêtement de routes
44113810-6	Enduit superficiel

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Selon la nature du chantier certains bons de commande pourront spécifier l'existence d'une mission de coordination sécurité et protection de la santé. Le bon de commande précisera le niveau de cette coordination et les coordonnées du CSPS en charge du dossier.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les prestations seront rémunérées sur le chapitre d'investissement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif : 04-05_DQE_BPU_ent.xls

- Le tableau de choix des structures et du type de liant en fonction du trafic et du support à compléter par le candidat dans le cadre de son offre. Le candidat peut proposer plusieurs structures et type de liant (maximum 2) pour chaque typologie de trafic et de support.
- La liste des points d'arrêt exigée par le maître d'ouvrage
- Le tableau de gestion des non conformités à compléter par le candidat
- Le feuillet type de réception provisoire N1
- Le feuillet type de réception provisoire N2
- Le feuillet type de réception définitive
- Le cadre type sur les schémas de signalisation temporaire
- Les mesures de prévention
- La cartographie départementale

Il est disponible gratuitement sur <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> .

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux de réalisation d'enduits superficiels d'usure exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation d'enduits superficiels d'usure sur le territoire du département du Morbihan.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le CCAP et le CCTP sont des pièces non modifiables de la consultation, qui seront ajoutées dans le marché par le pouvoir adjudicateur. Les pièces qui font foi sont celles existantes dans les locaux du maître d'ouvrage.	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE), pièce unique *ATTENTION : le fichier 04_DQE_BPU_ent.xls contient deux onglets. Pour répondre à la consultation il faut compléter l'onglet "BPU" qui incrémentera automatiquement l'onglet "DQE". Ce fichier doit impérativement être retourné au format Excel (.xls) et sans signature PAdES.	Non
Les sous-détail des prix unitaires pour l'ensemble des prix qui précisera la part relative aux fournitures, aux équipements pour la mise en oeuvre, à la rémunération des moyens humains ainsi que le coût de l'énergie nécessaire à la fabrication des fournitures, leur approvisionnement et leur mise en oeuvre	Non

Le tableau "choix des structures et du type de liant en fonction du trafic et du support" complété par le candidat. Ce dernier pourra proposer au maître d'ouvrage jusqu'à deux solutions par ligne (trafic et type de support). L'attention du candidat est attirée sur le fait que ce tableau est engageant et qu'il devra, sauf avis contraire du maître d'œuvre durant l'exécution du marché, mettre en œuvre ces solutions techniques pour la réalisation des enduits.	Oui
Le cadre de réponse du candidat relatif à la gestion des non conformités	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, document rédigé, de façon complété, dans l'ordre énuméré dans le RC, avec l'ensemble des sous-critères demandés.	Non

Le fichier 04_DQE_BPU_ent.xls contient deux onglets. Pour répondre à la consultation il faut compléter les prix au format numérique (cases jaune) de l'onglet "BPU" qui incrémentera automatiquement l'onglet "DQE". Il n'est pas nécessaire de remplir les montants en lettres. Afin de respecter l'égalité de traitement des candidats, ce fichier doit impérativement être retourné au format Excel (.xls : Classeur Excel 97-2003) et sans signature PAdES car il sera injecté sans traitement dans l'outil de gestion des marchés Marco.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rejeter votre offre si un déverrouillage ou une modification du fichier est constaté ou bien si le format du fichier n'est pas respecté.

Concernant les sous-détails des prix unitaires, les candidats devront clairement expliciter dans ces sous-détails de prix, l'ensemble des composantes relatives aux prix.

Sous-traitance : L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, le(s) prix concerné(s), la dénomination et la qualité des sous-traitants.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.megalisbretagne.org>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (Clé usb) . Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Département du Morbihan

DIM - SCREM

Serv. Conseil Rédaction Exécution Marc

2 Rue St Tropez

CS 82400

56009 Vannes

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .DOCX, .XLSX, .PDF .

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Les noms des fichiers seront les plus courts possibles 20 caractères maxi, sans caractères accentués, sans espace, sans caractères spéciaux.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 150 Mo.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

N° du service de support est : 02 23 48 04 54, mail: assistance@megalisbretagne.bzh. Les candidats sont avertis que la remise de plis de taille importante peut prendre de longues minutes au regard des débits Internet.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	30.0
3-Gestion des non conformités	10.0
4-Valeur environnementale de l'offre	10.0

La décomposition des différents critères est définie ci-après :

1 - Prix des prestations : 50 points

Le moins disant recevra la note maxi NM= 50 points

Les autres candidats recevront une note proportionnelle à leur écart avec le candidat le moins disant selon la formule suivante :

$$N=(MMD/M) \times NM$$

N= note / M=montant de l'offre /MMD= montant du moins disant

2. Mémoire technique 30 points: le jugement de la valeur technique de l'offre sera réalisé de la manière suivante:

Méthodologie de réalisation des travaux 8 points

Le candidat décrira avec précision la méthodologie qu'il compte appliquer pour réaliser les chantiers d'enduits superficiels d'usure du département. Il s'agira en particulier de compléter le tableau "choix des structures et du type de liant en fonction du trafic et du support" afin de décrire le type d'enduit que le candidat s'engage à mettre en œuvre selon la typologie de route départementale à traiter. L'attention du candidat est attirée sur le caractère engageant des informations portées dans ce tableau. Pour chaque ligne du tableau le candidat pourra proposer jusqu'à deux type d'enduits différents. Il est attendu de la part du candidat une explication de ces propositions. La non fourniture du tableau entraînera une note de zéro (0) pour ce critère de jugement des offres.

Méthode de gestion d'un chantier 7 points

Le candidat décrira le déroulement type d'une affaire qu'il s'engage à mettre en œuvre dans le cadre du présent marché. Il décrira depuis la commande jusqu'à la réception définitive du chantier le déroulement de l'opération. A cette fin le candidat devra intégrer les points d'arrêts imposés par le département du Morbihan dans sa démarche.

Qualité / conformité des fournitures 5 points

Le candidat fournira au maître d'ouvrage les fiches techniques des produits à jour des granulats, des liants, qu'il s'engage à mettre en œuvre, ainsi que les résultats des essais d'affinité liants-granulats datant de moins de 12 mois

Moyens humains et matériels 5 points

Le candidat présentera les moyens humains qu'il compte mobiliser précisément sur ces chantiers d'ESU. Il fournira à cette fin une note décrivant l'expérience des personnels qui interviendront sur ces chantiers, et pour le personnel d'encadrement leur parcours (CV, chantiers similaires, etc.). Il présentera également les moyens matériels qu'il mettra en œuvre précisément sur ces chantiers d'ESU, en précisant notamment les principales caractéristiques de ces éléments, leur âge et les nuisances qu'ils sont susceptibles de générer (poussières, vibrations, bruit etc.)

Sopaq 5 points

Le candidat se référera au cadre type figurant dans le CCTP, intégrant l'ensemble des contrôles qu'il compte mettre en œuvre (contrôle interne et contrôle extérieur), ainsi que les changements de dosages pour s'adapter au support d'une part et aux conditions environnementale (zone boisée, zone sinueuses...)

3 - Gestion des non conformités : 10 points

Ce critère évaluera la pertinence et le niveau d'engagement du candidat quand-à la gestion des non conformités. A cette fin le candidat devra remplir le tableau joint au DCE. La non fourniture du tableau complété par le candidat conduira à une note de zéro (0) pour ce critère de jugement des offres.

4 - Valeur environnementale de l'offre 10 points

Le candidat doit décrire:

- les sujétions techniques qu'il s'engage à mettre en oeuvre durant la durée du marché pour adapter les enduits aux enjeux du changement climatique. En particulier il décrira les démarches visant à supprimer les problèmes de ressuage constatés lors des pics de chaleur l'été (périodes de fortes températures). A cette fin il pourra mettre en avant les études / essais (laboratoire ou à échelle réelle) réalisés sur les enduits qu'il propose afin de justifier de cette meilleure résistance aux fortes températures, tout en garantissant la longévité de l'enduit. Ce critère sera jugé sur 6 points.

- Les engagement qu'il prend pour réduire les émissions de gaz à effet de serre durant la durée du contrat. Le candidat décrira à cette fin ses démarches pour limiter et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de réalisation des enduits superficiels d'usure durant la durée du contrat (maximum 4 ans). Ce critère sera jugé sur 4 points.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Rennes

3 contour de la Motte

35000 RENNES cedex

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

3 contour de la Motte

35000 RENNES cedex

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Immeuble Skyline

22 Mail Pablo Picasso

BP 24209

44042 NANTES CEDEX CEDEX 1

Tél : 0253467983

Télécopie : 0253467979

Courriel : paysdl.ccira@dreets.gouv.fr

Adresse internet(U.R.L) : <https://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-differends>